

À l'intention de l'AG SCS 08.06.2017

Rapport annuel Suisseculture Sociale 2016

1. Réunion du Comité et Assemblée générale

Lors de sa première réunion, le 7 avril 2017, le Comité a eu le regret d'apprendre la démission de deux de ses membres qui y siégeaient depuis de nombreuses années : Csaba Kézér (Association Suisse des Musiciens) et Luise Werlen (Association des Musiciens suisses). Dans sa recherche de personnes pour leur succéder, le Comité a eu pour préoccupation principale que soient représentées au sein du Comité le plus grand nombre possible des disciplines artistiques¹ membres de Suisseculture Sociale.

L'Assemblée générale du 2 juin 2016 a élu au Comité Ariane Pollo (Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films) et Benedikt Wieland (Syndicat Musical Suisse). Les autres membres du Comité – Claudia Galli (ACT), Regine Helbling (visarte) ainsi que la présidente Nicole Pfister Fetz (AdS) – ont été reconduites dans leurs fonctions.

Les comptes annuels ont été approuvés, et décharge en a été donnée au Comité. Il est apparu que le dépouillement de l'enquête était beaucoup plus complexe que prévu – d'une part à cause des changements de personnes dans le projet, d'autre part du fait de l'outil de sondage lui-même : c'est pourquoi l'assemblée des membres a relevé le plafond financier adopté pour le projet. Une première analyse brute de l'enquête concernant le revenu et la protection sociale a été présentée lors de l'assemblée.

Comme prévu l'année précédente, le Comité a requis de réduire la cotisation des membres. Les membres ont suivi cette proposition et ont fixé la cotisation annuelle à CHF 2000.00.

Réuni une deuxième fois le 25 octobre 2016, le Comité a approuvé les conclusions de l'enquête et a convenu du mode de publication des résultats. De plus, il a établi le calendrier pour 2017 et déterminé les points forts possibles du travail de Suisseculture Sociale, susceptibles de contribuer à l'amélioration de la protection sociale des artistes.

¹ Théâtre, cinéma, danse, arts visuels, littérature, musique

2. Finances

Fonds

Durant l'année sous revue, la société de gestion Swissperform a de nouveau versé CHF 5000.00 à notre Fonds, ce dont la remercions.

Les comptes du Fonds se soldent par une perte de CHF 55 630.60. Le capital du Fonds se monte donc, après comptabilisation de cette perte, à CHF 267 217.40. Si au cours des prochaines années l'évolution des requêtes se poursuivait de la même façon et où nous ne réussissions pas à collecter de nouveaux moyens financiers, le Fonds serait menacé à moyen terme.

Administration

Le fonds de solidarité de Suissimage, la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA nous apportent de nouveau un soutien de CHF 5000.00 chacun. Qu'ils soient tous remerciés ici pour leurs donations.

Les comptes de l'administration se soldent, eux aussi, par un excédent de dépenses de CHF 5014.80, sensiblement plus faible que celui budgété (CHF 7500.00). Prévisible, cette perte avait été prise en compte lorsque nous avons décidé de réaliser l'enquête. Étant donné le niveau du capital dévolu à l'administration fin 2016 (CHF 54 920.40) cette perte est tout à fait tolérable. Dans l'ensemble, les comptes se soldent par une perte au bilan de CHF 60 645.40.

3. Protection sociale

Enquête sur le revenu et la protection sociale des artistes

Suisseculture Sociale a lancé en 2006, pour la première fois, une enquête sur la situation des revenus et de la protection sociale des artistes, enquête à laquelle ont participé les artistes affiliés aux associations d'artistes professionnels, membres de Suisseculture. Cette nouvelle édition de l'enquête s'adressait également aux auteurs et autrices et aux interprètes. À l'assemblée des membres de Suisseculture de juin entre autres, l'analyse brute a été présentée aux associations participantes. Une analyse détaillée, centrée sur une comparaison avec celle de 2006, a été publiée à l'automne 2016 : elle a montré que le revenu des artistes continue d'être précaire et que leur protection sociale est toujours lacunaire. L'analyse est disponible à l'adresse www.suisseculturesociale.ch/index.php?id=151.

4. Service de lobbying et de conseil de Suisseculture Sociale

Réforme de la loi sur la prévoyance vieillesse 2020

Les chambres fédérales ont poursuivi la consultation concernant le projet de révision de la prévoyance vieillesse 2020. Grâce au conseiller national PS Jean-François Steiert et à la conseillère nationale PLR Regine Sauter, Suisseculture Sociale a pu déposer, auprès de la commission compétente, une motion dans laquelle elle demandait qu'en vertu de l'art. 46, on renonce totalement au seuil d'accès et à la déduction de coordination pour les personnes assurées à titre facultatif. La motion a été approuvée par les deux chambres.

Site Internet

Le site Internet suisseculturesociale.ch est adapté en permanence, notamment en ce qui concerne les taux de cotisations sans cesse modifiés des assurances sociales.

Séminaire pour artistes sur la question de la protection sociale

Hans Läubli a tenu plusieurs séminaires sur la protection sociale durant l'année sous revue – auprès d'associations professionnelles, de hautes écoles spécialisées et de programmes pour chômeurs destinés aux artistes. Pour les autrices et auteurs ainsi que pour les traductrices et traducteurs littéraires, c'est Nicole Pfister Fetz qui a conduit les séminaires traitant de ce sujet.

Contacts avec d'autres cantons, villes et organisations politiques

La Conférence des villes en matière culturelle a remis à ses membres et aux services culturels cantonaux des recommandations concernant le paiement des cotisations de prévoyance professionnelle pour les artistes qu'ils encouragent. Si, sur certains points, ces recommandations divergent de ce que nous souhaitons, elles constituent néanmoins un pas dans la bonne direction. Au cours d'entretiens avec des responsables culturels des villes et des cantons ainsi qu'avec des membres de l'exécutif en charge de la culture, nous avons tenté d'influencer la mise en œuvre en notre faveur. Nous enregistrons déjà quelques succès.

Nous continuerons à entretenir des contacts avec les conseillers de gouvernement responsables de la culture à propos d'autres questions. Nous ne pourrions pas cependant mener des actions de politique culturelle régulières au niveau cantonal ni même assurer un monitoring culturel.

Divers conseils et informations aux associations membres et autres cercles intéressés

Au cours de l'année sous revue, certains directrices et directeurs de nos associations membres, mais aussi des collaboratrices et collaborateurs responsables d'autres institutions se sont adressés à notre service pour des conseils et des renseignements.

5. Requêtes de soutien

2016 a été une année intense dans le domaine des requêtes. Ont été décomptées au total 32 requêtes pour des aides de détresse. En fonction des disciplines artistiques, elles peuvent être classés comme suit :

Arts visuels :	9 requêtes
Littérature :	6 requêtes
Musique :	8 requêtes
Théâtre :	4 requêtes
Cinéma :	1 requête
Danse :	2 requêtes
Photographie :	1 requête
Aucune indication :	1 requête

Sept requêtes ont été directement rejetées par le secrétariat : soit qu'elles sollicitaient le financement de projets dans les domaines Littérature, Musique et Danse, soit qu'elles concernaient des contributions de formation continue, soit que les requérantes et requérants ne remplissaient pas les conditions réglementaires. Une requête n'a pu être soumise au Comité d'experts car, malgré des demandes répétées, la documentation nécessaire n'a pas été fournie.

Le Comité d'experts a traité 25 requêtes et décidé d'accorder une contribution d'aide dans 22 cas. Encore et toujours, dans la majorité des requêtes, ce sont des frais liés à la maladie qui ont poussé les personnes concernées, tombées dans une situation de détresse, à déposer une requête.

Les contributions approuvées au cours de l'année sous revue se montent à CHF 59 700.00. Une somme qui, comparée à celle de l'année précédente (CHF 19 600.00), est donc en augmentation, ce qui est surtout dû au nombre de requêtes plus élevé – en 2015, nous n'en avons enregistré que 25. En 2016, le montant des contributions d'aide a légèrement diminué, il s'élevait en moyenne à CHF 2714.00 contre CHF 3085.00 en 2015. En ce qui concerne le nombre des requêtes et la somme des contributions approuvées, 2016 a été une année comparable à 2014. Le tableau suivant montre le développement des sommes accordées entre 2006 et 2016 :

<i>Année</i>	<i>Total accordé</i>	<i>Nombre de requêtes approuvées</i>	<i>Montant moyen des requêtes approuvées</i>
2006	CHF 45 610.50	13	CHF 3508.50
2007	CHF 41 615.00	10	CHF 4161.50
2008	CHF 30 295.15	8	CHF 3786.89
2009	CHF 58 519.90	15	CHF 3901.33
2010	CHF 44 600.00	15	CHF 2973.33
2011	CHF 61 279.10	13	CHF 4713.78
2012	CHF 27 000.00	7	CHF 3857.14
2013	CHF 40 350.00	13	CHF 3103.85
2014	CHF 58 726.85	20	CHF 2936.34
2015	CHF 40 100.00	13	CHF 3084.62
2016	CHF 59 700.00	22	CHF 2713.64
Moyenne des années 2006–2016	CHF 48 923.35	13.55	CHF 3521.90

Nicole Pfister Fetz, Hans Läubli et Brigitte Zimmermann